

Conseil de sécurité
Débat ouvert

« La participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales. De la théorie à la pratique »

New York, le 25 octobre 2023
Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Je remercie le Brésil pour l'organisation de ce débat ainsi que les intervenantes et intervenants pour leurs contributions.

Afin de passer de la théorie à la pratique en matière de participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales, il est essentiel de parler avec les femmes directement concernées. Nombres de contextes à l'agenda de ce Conseil témoignent de l'importante contribution des femmes à la prévention des conflits ainsi qu'à la recherche d'une paix durable.

Les représentantes de la société civile apportent une perspective clé aux travaux de ce Conseil. En souscrivant aux engagements communs « Femmes, Paix et Sécurité », la Suisse s'est engagée à amplifier leur voix et à donner suite à leurs recommandations. Celles-ci doivent prendre une place majeure dans nos délibérations et dans la mise en œuvre de nos décisions. Je vais me faire l'écho de deux femmes qui ont partagé leurs priorités dans cette enceinte sous la présidence de la Suisse :

Premièrement, Mme Yasmeen Al-Eryani avait mis l'accent sur un espace civique accessible à toutes et à tous. Dans ses mots : "Avec l'érosion générale de l'espace civique, le Yémen a été témoin d'un recul sans précédent des libertés durement acquises par les femmes. Cela comprend le droit des femmes à participer au marché du travail et à jouer un rôle vital dans la revitalisation de l'économie. Il s'agit également de la liberté d'agir en tant que décideuses politiques sans limiter leur rôle à une participation représentative, du droit de s'organiser et de façonner les espaces civiques sans subir de menaces, du droit à une éducation de qualité et à s'épanouir, de jouir de la liberté de mouvement et d'être visiblement présentes dans tous les aspects de la vie publique. Ces droits fondamentaux ne doivent pas être utilisés comme un outil d'influence et ne doivent jamais être négociés. "

Deuxièmement, la participation des femmes est indispensable à la création d'une paix durable. La Suisse en est convaincue et soutient l'engagement des femmes pour la prévention des conflits et pour la cohésion sociale. Des progrès sont également nécessaires au niveau multilatéral. Mme Aïchatou Mounkaïla, présidente du Réseau des organisations dirigées par des femmes du bassin du lac Tchad, a interpellé le Conseil comme suit : "Je demande instamment au Conseil de mettre l'accent sur la participation pleine, égale et significative et sur le leadership des femmes et des filles dans les réponses humanitaires, ainsi que dans les dialogues communautaires, la consolidation de la paix et les processus de négociation de la paix à tous les niveaux".

De plus, les mécanismes institutionnels de participation des femmes doivent s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les groupes historiquement marginalisés. Nigeria Renteria et Genith Quitiaquez l'ont souligné la semaine dernière lors d'un événement organisé par la Colombie et la Suisse sur le premier plan d'action 1325 colombien.

Le constat est clair : sans protection et prévention de la violence et des violations de leurs droits humains et du droit international humanitaire, les femmes ne peuvent pas participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie politique, sociale ou économique en temps de conflit comme de paix.

Les violations les plus flagrantes se produisent chaque jour en Afghanistan, État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, où les Talibans ont institutionnalisé une discrimination et une persécution systématiques fondées sur le sexe.

Chaque État a la responsabilité de prévenir les violations des droits des femmes et des filles, également dans l'espace digital. Les droits humains sont des droits inaliénables auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination et indépendamment d'une appartenance à une minorité nationale, ethnique, religieuse ou linguistique.

Monsieur le Président,

Près d'un quart de siècle après l'adoption de la résolution 1325, la participation pleine, égale et significative des femmes à la consolidation de la paix ne devrait plus faire objet de débat. Toutefois, la réalité montre que nous sommes encore loin de cet objectif.

« Nous ne sommes pas là pour demander, mais pour exiger », disait en 1969 Emilie Liebherr, une militante suisse pour le droit de vote des femmes. Cela s'applique aussi pour leur droit de participation aux processus concernant la paix et la sécurité internationales. En ce sens, il est impératif que nos délibérations et décisions soient guidées par les recommandations des femmes qui s'engagent avec ce Conseil et avec les Nations unies.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

I would like to thank Brazil for organizing this debate, as well as the speakers for their input.

To move from theory to practice in terms of women's participation in international peace and security, it is essential to talk to the women directly concerned. Many of the contexts on this Council's agenda testify to the important contribution made by women to conflict prevention and to the pursuit of lasting peace.

Civil society representatives bring a key perspective to the work of this Council. By subscribing to shared commitments on "Women Peace and Security", Switzerland has pledged to amplify their voice and to follow up on their recommendations. These elements must play a major role in our deliberations and in the implementation of our decisions. I would like to echo two women who have shared their priorities in this setting during Switzerland's presidency:

First, Mrs. Yasmeen Al-Eryani emphasized the need for a civic space accessible to all. In her words: "With the general erosion of civic space, Yemen has witnessed an unprecedented rollback of women's hard-won freedoms. This includes women's right to participate in the labor market and to play a vital role in revitalizing the economy. It also includes the freedom to act as political decision-makers without limiting their role to representative participation, the right to organize and shape civic spaces without threat, the right to quality education and self-fulfillment, to enjoy freedom of movement and to be visibly present in all aspects of public life. These fundamental rights must not be used as a tool of influence and must never be negotiated. "

Second, the participation of women is essential to the creation of lasting peace. Switzerland is convinced of this and supports women's commitment to conflict prevention and social cohesion in various contexts. Progress is also needed at multilateral level. Ms. Aïchatou Mounkaïla, President of the Network of Women-led Organizations of the Lake Chad Basin, challenged the Council as follows: "I urge the Council to emphasize the full, equal and meaningful participation and leadership of women and girls in humanitarian responses, as well as in community dialogues, peacebuilding and peace negotiation processes at all levels".

In addition, institutional mechanisms for women's participation need to address the specific obstacles faced by historically marginalized groups. As Nigeria Renteria and Genith Quitiaquez pointed out last week at an event organized by Colombia and Switzerland on Colombia's first 1325 action plan.

The facts are clear: without protection and prevention of violence and violations of their human rights and international humanitarian law, women cannot fully and equally participate in political, social or economic life in times of conflict and peace alike.

The most flagrant violations occur every day in Afghanistan, a State party to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, where the Taliban have institutionalized systematic gender-based discrimination and persecution.

Every state has a responsibility to prevent violations of women's and girls' rights, including in digital space. Human rights are inalienable rights to which everyone is entitled, without discrimination and regardless of whether they belong to a national, ethnic, religious or linguistic minority.

Mr. President,

Nearly a quarter of a century after the adoption of Resolution 1325, the full, equal and meaningful participation of women in peace-building should no longer be a matter of debate. However, reality shows that we are still a long way from this goal.

"We are not here to ask, but to demand", said Emilie Liebherr, a Swiss activist for the women's right to vote, in 1969. This also applies to their right to participate in processes concerning international peace and security. In this sense, our deliberations and decisions must be guided by the recommendations of the women who engage with this Council and with the United Nations.

I thank you.
